

L'ÉCHO des forêts

N° 71

Avril 2016

SOMMAIRE

SANTÉ
Matez ma tique... et prenez y garde !!! p.2

ÉCONOMIE
Quand la forêt s'endort, le PDM la réveille ! p.4

GASPYR : une opportunité pour dynamiser la gestion et mobiliser plus de bois p.5

CRPF
2017 : année d'élections ! p.6

FORMATION
FOGEFOR : un menu copieux pour 2016 p.7

ÉCHO LOCAL p.8

Dossier

Le Séquoia toujours vert : le plus grand arbre du monde...

CNPF
CENTRE RÉGIONAL
MIDI-PYRÉNÉES



Édito

À NOUVELLE RÉGION, NOUVEAU CRPF

La nouvelle « grande » région, qui réunit Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, est désormais une réalité. 13 départements, plus de 2,6 millions d'hectares de forêts, ce vaste ensemble présente une diversité forestière encore plus marquée, des contreforts cévenols aux pentes pyrénéennes, des plaines de la Garonne et de ses affluents à celles de la bordure méditerranéenne... Avec cette refonte du paysage administratif français, de nombreux organismes et services des deux anciennes entités ont eux aussi mis en commun leurs moyens ou sont en train de le faire.

C'est pourtant bien un Echo des forêts « midi-pyrénéen » qui vous est diffusé !... Pourquoi ? Parce que si la fusion des CRPF de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées est également « dans les tuyaux », celle-ci ne sera effective qu'en mars 2017, avec l'élection d'un nouveau Conseil de Centre à l'échelle de la nouvelle région. En page 6 de ce numéro, l'article de Pascal LEGRAND, Directeur du CRPF Midi-Pyrénées, vous en dit plus sur cet événement important auquel les propriétaires forestiers sont appelés à prendre part.

En Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les équipes des deux CRPF se préparent à cette échéance, avec tous les réglages que cela suppose : regroupement des services techniques et administratifs, des comptabilités, homogénéisation des procédures... En s'attachant à faire en sorte que cet exercice, quoiqu'un peu complexe, passe inaperçu pour les propriétaires forestiers ! Un point fondamental pour favoriser cette « transition douce » : pas de recomposition des réseaux d'antennes des deux CRPF. Les propriétaires forestiers garderont donc les mêmes interlocuteurs, au plus près du terrain, pour répondre à leurs préoccupations de gestion. Quant au siège du nouveau centre, il sera localisé à Auzeville et Pascal LEGRAND, actuel Directeur en Midi-Pyrénées, en prendra les rênes.

Et l'Echo des forêts, me direz-vous ? Il possède un cousin germain en Languedoc-Roussillon : les « Nouvelles feuilles forestières ». Le principe semblant faire consensus, pas de raisons, par conséquent, pour changer la bonne habitude d'une revue régionale, avec, à l'échelle du nouvel ensemble, encore plus d' « histoires forestières » à raconter !

**Le journal du
Centre Régional
de la Propriété
Forestière de
Midi-Pyrénées.**

Imprimé à 10 400 ex.

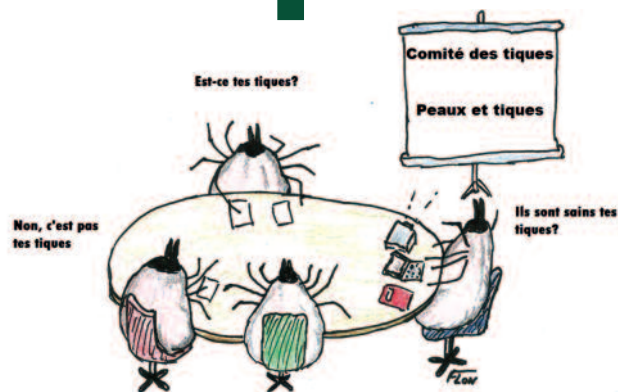
SÉBASTIEN DROUINEAU
DIRECTEUR ADJOINT DU
CRPF MIDI-PYRÉNÉES



MATEZ MA TIQUE... ET PRENEZ Y GARDE !!!

Souvent considérés à tort comme des insectes, ces grands acariens transmettent plusieurs maladies, aux conséquences à long terme sur la santé, dont la maladie de Lyme ou « Borréliose »⁽¹⁾. Méconnue du grand public, elle concerne pourtant fortement les forestiers. Parmi ceux du CRPF, de l'ONF, des coopératives forestières, de nombreux agents sont affectés, sans compter ceux qui l'ignorent peut-être !

Florent NONNON



C'est lorsqu'elle se gorge du sang de son hôte que la tique peut lui transmettre l'agent pathogène : une bactérie, de type *Borrelia*. La tique peut être vecteur quelle que soit son stade d'évolution : larve, nymphe ou adulte. Aux plus jeunes stades, la bestiole peut donc être **très petite** et **peu visible** ! Elle se détache à chaque métamorphose et doit trouver un autre hôte. Les périodes de plus forte présence des tiques sont le printemps et l'automne.

Où trouver de belles tiques ?

Les tiques ont besoin d'une certaine humidité pour s'hydrater. On les trouvera donc surtout autour des points d'eau, dans les zones ombragées, souvent au sommet des hautes herbes. Comme elles parasitent de nombreuses espèces : rongeurs, cervidés, ovins, bovins, oiseaux et même reptiles, les passages d'animaux, les gîtes, les tanières, les litières, sont

également des lieux très exposés... Elles peuvent se détacher de votre animal de compagnie pour vous piquer un peu plus tard.

Comment détecter une Borréliose ?

Appelée par les experts « grande imitatrice » ou « maladie caméléon », ses symptômes sont souvent interprétés comme ceux d'une autre maladie.

La tique commence à libérer des bactéries au bout de 24 heures après la piqûre. Il faut donc l'enlever le plus rapidement possible. En l'absence de traitement, la maladie peut évoluer en trois phases.

Phase primaire :

On peut observer des symptômes « grippaux », fièvre, mal à la tête, douleurs, fatigue. Dans 30 à 60 % des cas apparaît également un érythème migrant (rougeur) dans les 3 à 30 jours suivant la piqûre. **La forme typique, comportant une auréole**

entourant un point central, ne se manifeste que dans moins de 10% des cas, et disparaît au bout de quelques jours. La maladie reste toutefois bien présente !

Phase secondaire :

Celle-ci s'étale de quelques semaines à quelques mois, voire plusieurs années après la morsure. Lorsque la phase primaire n'a pas été traitée, les atteintes sont variées : neurologiques (maux de tête, douleur et raideurs de la nuque, dépression et fatigue chronique pendant les phases de crises), rhumatologiques (douleurs aux articulations), cardiaques (palpitations, péricardites...) ou cutanées.

Phase tertiaire :

Les symptômes précédents s'aggravent et des troubles s'installent de manière chronique. Parmi eux :

- inflammation du système nerveux caractérisée par

une raideur de la nuque et des maux de tête, ainsi que par des troubles visuels, psychiques et moteurs ;

- engourdissement et picotements dans les mains et les pieds ;
- difficulté de concentration et perte de mémoire du court terme ;
- problèmes dermatologiques ;
- faiblesse musculaire des jambes, problème de vessie, vertiges, maux de dos, acouphènes...
- arthrite chronique, surtout des genoux, difficulté de mouvement des membres inférieurs pouvant évoquer une sclérose en plaques...
- arythmie, tachycardie, péricardites, myocardites...

Comment se faire dépister ?

Malheureusement, les tests peuvent demeurer négatifs alors que vous êtes infecté !

La bactérie pénètre en effet dans les cellules, dans les tissus (moelle épinière, synovie, œil, tendons...), et s'enkyste. Elle n'est alors pas forcément détectable dans les fluides comme le sang et devient difficile à atteindre pour la plupart des antibiotiques.

Alors que d'autres tests sont utilisés couramment à l'étranger, seuls deux tests sont reconnus par les autorités sanitaires françaises :



Sylvain Gaudin - CRPF CA © CNPF



@albo

- Le test « de base » ELISA : les deux tiers des résultats ne seraient pas fiables.
- Le Western blot : utilisé en confirmation si le test Elisa est positif ou douteux, peut aussi donner des « faux-négatif ».

Face à ces résultats douteux, c'est l'analyse de la concordance des symptômes qui permet au médecin de poser son diagnostic. **Toutefois, ceux-ci connaissent souvent mal cette maladie, et vous risquez fort de vous heurter à une incompréhension totale !** Ce problème est bien connu des malades qui sont souvent pris pour des hypochondriaques !

L'association « Lyme sans frontières » propose un questionnaire en ligne avec une liste de symptômes qui vous aidera à y voir plus clair. (cf. § « pour en savoir plus »).

Quel traitement ?

La durée des traitements antibiotiques doit être suffisamment longue, même en phase primaire. En effet, la phase de multiplication de la bactérie est d'environ quatre semaines. Il est donc nécessaire que le traitement recouvre au moins cette période.

Dès lors qu'une piqûre est constatée :

- **Si la tique n'est pas gorgée de sang**, seule la présence de fièvre, de symptômes inhabituels, ou de réaction cutanée dans le mois qui suit la peut donner lieu à la prescription d'antibiotique (sauf en cas de grossesse, enfant de moins de 8 ans, sujet immunodéprimé). Dans ce délai, il est donc indispensable de surveiller l'apparition de tels signes !
- **Si la tique est gorgée de sang**, une antibiothérapie devrait être prescrite.



Grégory Sajdak - IDF © CNPF

- **En cas de réaction cutanée, de fatigue ou de fièvre**, une antibiothérapie est mise en place (4 à 6 semaines pour l'ILADS⁽²⁾).

Les traitements en phase deux ou trois sont beaucoup plus lourds, et leur nature varie selon les prescripteurs : dosage, combinaison de matières actives...

Quelles précautions prendre ?

Pour limiter le risque de piqûre, il est préférable de :

- porter des vêtements de couleur claire, le plus couvrant possible (bottes, guêtres ou chaussettes sur les pantalons) ;
- éviter les fougères, bruyères, herbes hautes ;
- s'examiner attentivement sur tout le corps après toute sortie en extérieur et faire de même avec les animaux de compagnie ;
- laver le linge au moins à 60 °C.

Il est également possible d'utiliser des produits répulsifs, tels que :

- sur les chaussures et les vêtements : *INSECTECRAN « vêtements, tiques et aoûtats »*, à base de perméthrine. *SPRAY ANTI-TIQUES* de la marque Aries, à base d'huiles essentielles.
- en application directe sur la peau : *MOSKITO GUARD*, à base d'icaridine.
- en prise orale : *AROMAFORST*, du laboratoire Pranarom, mélange d'huiles essentielles.

Pour détacher une tique, il faut utiliser un tire-tique. Le recours à l'éther, qui fait régurgiter la tique et accentue donc les risques de contamination, est à proscrire absolument ! De même, il faut éviter d'appuyer sur l'abdomen de l'insecte !

PASCAL MATHIEU, CRPF

Pour en savoir plus :

Association France Lyme : <http://francelyme.fr>

Fédération française contre les maladies vectorielles à tiques : <http://ffmvt.org/>

Association Lyme sans frontières :

<http://www.associationonlymesansfrontieres.com/questionnaire-lyme/>

(1) : D'autres agents bactériens, parasitaires, ou viraux (babesia, ehrlichiose, anaplasmose, bartonelle, mycoplasmes...) sont aussi fréquemment transmis, ainsi que des neurotoxines (« paralysie à tiques »).

(2): ILADS : International Lyme and Associated Diseases Society



Pierre Foissac
Expert Forestier
Membre du CNEFAF

Estimation de bois et forêts
Organisation de ventes de bois
par appels d'offres, pour obtenir
les meilleurs prix du marché,
dans une transparence totale
Plans Simples de Gestion,
Études de projets de boisement
et de travaux d'amélioration
forestière - Maîtrise d'Œuvre
Agrément pour l'obtention
d'aides publiques

Conseil en gestion forestière gratuit
4, rue du Panadès
12330 CLAIRVAUX
Tél. 05 65 72 77 76
Pierre.Foissac@wanadoo.fr

QUAND LA FORÊT S'ENDORT, LE PDM LA RÉVEILLE !



Après deux ans d'animation, le Plan de Développement de Massif (PDM) de Haute-Bouriane s'est achevé en 2015. L'animation forestière de ce territoire a permis de nombreuses rencontres qui ont donné l'envie aux propriétaires de remettre les pieds dans leur bois et d'y réaliser des coupes ou des travaux.



Sur la lancée de deux précédents PDM aux résultats probants, les élus, associés à la démarche, persistent et signent dans leur volonté de dynamiser la gestion forestière et la filière bois ! Financé par l'Europe, la Région Midi-Pyrénées et le département, ce 3^{ème} PDM, complète en effet la couverture géographique du Pays Bourian.

En Haute-Bouriane, la forêt est diversifiée. Il y a quelques boisements résineux, mais surtout des chênes et des Châtaigniers, parfois en mélange avec du Pin maritime. Cette diversité augmente la valeur forestière et participe à l'architecture du paysage. Mais surtout, elle interpelle les propriétaires qui s'interrogent sur le devenir et le potentiel de leur patrimoine boisé.

« Bonjour Madame, vous êtes propriétaire de parcelles forestières en Haute-Bouriane, vous pouvez bénéficier de conseils gratuits pour vous aider dans la gestion de votre patrimoine boisé ».

C'est souvent comme cela que ça commence... Ensuite, rendez-vous est pris, on visite les parcelles et bien souvent, les propriétaires découvrent (ou redécouvrent !) leurs « richesses forestières ». Et puis surtout, ils

apprennent la sylviculture, écoutent les conseils, emmagasinent les informations. Ils questionnent et ils apprivoisent leur forêt.

Notre récompense de technicien forestier, c'est l'enthousiasme du propriétaire après notre rencontre et puis l'envie de s'y mettre, de faire des choses, des actes de gestion qui valorisent sa forêt, l'améliorent et la préservent.

Pendant ces deux années, accompagnés par le CRPF Midi-Pyrénées et la coopérative forestière Alliance Forêts-Bois (partenaire technique de l'action), plus de 2 600 propriétaires forestiers de la zone ont été contactés. Une centaine d'entre eux ont bénéficié d'un diagnostic sylvicole personnalisé.

Huit réunions d'informations ont été organisées ainsi qu'un stage FOGFOR : « La tronçonneuse en toute sécurité ». Cela a débouché sur plus de 200 ha de travaux réalisés, ou en projets, 8 000 m³ de bois mobilisés et 26 nouveaux documents de gestion durable. Et derrière ces résultats, il y a des gens qui travaillent : ceux qui achètent le bois, ceux qui le coupent, ceux qui le transportent, ceux qui le revendent et/ou qui le transforment... C'est toute une dynamique qui se met en place, une filière qui est confortée par le PDM.

Un jeune entrepreneur motivé, Aurélien Crubilié, s'est même installé en débardage à cheval sur le secteur de



Aurélien Crubilié et son cheval en action

Gourdon et travaille sur de petites parcelles en direct avec les propriétaires.

Ce travail motivant et le retour positif des propriétaires nous encouragent à prolonger cette démarche d'animation de territoire au service de la forêt. Il faudra continuer à rester à l'écoute des attentes de chacun afin de valoriser au mieux cette forêt, en tenant compte des aléas des marchés du bois, du climat et des objectifs et aspirations des propriétaires.

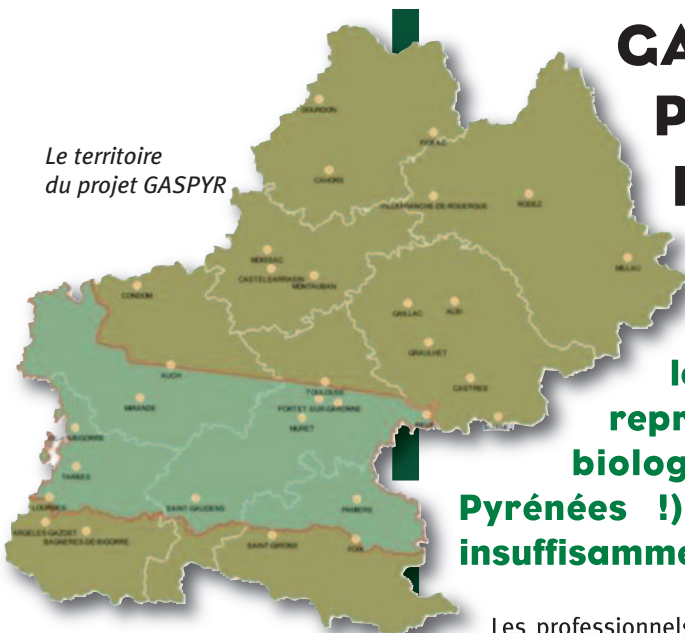
YANN CLÉMENT
CRPF



Les forêts de Haute-Bouriane recèlent quelques pépites

GASPYR : UNE OPPORTUNITÉ POUR DYNAMISER LA GESTION ET MOBILISER PLUS DE BOIS

Le territoire du projet GASPYR



En France, les études de « ressource forestière » se succèdent avec à chaque fois le même constat : avec une récolte de bois représentant environ 60 % de l'accroissement biologique des forêts (moins de 40 % en Midi-Pyrénées !), le potentiel des forêts françaises est insuffisamment valorisé...

Les professionnels de la forêt et du bois ont cessé depuis longtemps d'être surpris ! D'abord, toutes les forêts n'ont pas vocation à être gérées pour produire du bois de manière soutenue. Et surtout, personne n'a jamais trouvé de recette miracle pour lever les obstacles à la mobilisation qui affectent nombre d'entre elles : morcellement, pente, manque d'infrastructures...

De manière complémentaire, le projet contribuera également au financement de certains investissements matériels : plateforme de dépôts de bois et équipements d'exploitation.



Les peuplements hétérogènes et améliorables, susceptibles d'être aidés dans le cadre de GASPYR

Les marges de progrès sont néanmoins bien réelles ! Des solutions existent et montrent un certain succès. L'expérience des PDM montre que les actions d'animation permettent de redynamiser la gestion, notamment des petites propriétés privées. Les aides publiques, lorsqu'elles sont présentes, permettent souvent de déclencher les investissements conditionnant l'avenir des peuplements (travaux sylvicoles, infrastructures...).

Portant sur un vaste territoire, du piémont pyrénéen à la Gascogne occidentale (cf. carte), le projet GASPYR⁽¹⁾, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « DYNAMIC BOIS 2015 » de l'ADEME, permet d'actionner ces deux leviers. Conformément au « cahier des charges » de l'ADEME, le projet poursuit le double objectif de mobiliser plus de bois, notamment à des fins énergétiques en complément des autres usages (bois de trituration et bois d'œuvre), tout en participant à l'amélioration de la ressource. Les peuplements forestiers visés : anciens taillis ou taillis sous futaie, accrus, sont en effet de faible valeur et leur qualité risque de continuer à se dégrader sans interventions souvent coûteuses... Il s'agit donc :

- de repérer les peuplements concernés et de sensibiliser leurs propriétaires ;
- de leur proposer des solutions techniques personnalisées, assorties des financements spécifiques permettant de faciliter leur mise en œuvre⁽²⁾ ;
- de valoriser dans les différents débouchés les produits issus de ces interventions et de conforter, à cette occasion, les approvisionnements de la filière bois énergie.

Après une longue gestation en 2015, GASPYR démarre tout juste ! Sous la houlette d'Alliance Forêts-Bois, les partenaires : SEBSO, ONF, FCBA et CRPF Midi-Pyrénées⁽³⁾, se mettent en ordre de marche. Le CRPF est, bien entendu, particulièrement concerné par le volet d'animation auprès des propriétaires forestiers privés. Il s'attachera à faire en sorte que les opérations proposées dans le cadre du projet soient compatibles avec une gestion durable des forêts. Restent trois années aux acteurs pour déployer ces solutions sur le territoire concerné. Propriétaires de peuplements malvenants ou dégradés, volontaires pour redonner des perspectives d'avenir à vos forêts, peut-être pourrez-vous bénéficier de cette opportunité ?

SÉBASTIEN DROUINEAU
CRPF

(1) : GASPYR : « Vers une meilleure valorisation des taillis de Gascogne occidentale et du piémont pyrénéen »

(2) : en plus des aides de l'ADEME, le projet GASPYR pourra mobiliser des financements complémentaires du Conseil régional et de l'Europe (FEADER), voire des financements privés.

(3) : SEBSO : Société d'Exploitation des Bois du Sud-Ouest - ONF : Office National des Forêts - FCBA : Forêt Cellulose Bois Ameublement

CRP

Sylva bois

Gestion Forestière
(PSG, expertise, conseil...)

Organisme agréé
pour l'obtention
des aides publiques.

Travaux
Reboisement, Piste...

Exploitation forestière

Tel : 05.65.73.77.31
www.sylva-bois.fr

2017 : ANNÉE D'ÉLECTIONS !

Depuis plus de cinquante ans, les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF) ont été chargés du développement de la forêt privée des régions métropolitaines françaises. Si la fusion des régions est effective depuis le premier janvier 2016, celle des CRPF ne le sera qu'au premier trimestre 2017, après les élections des nouveaux Conseils de Centres.



L'actuel Conseil de Centre du CRPF Midi-Pyrénées en tournée forestière, en compagnie d'Antoine d'Amécourt, Président du CNPF et de Jean-Marc Auban, Directeur du CRPF Languedoc-Roussillon

Avec plus de deux millions d'hectares de forêts privées, notre nouvelle région, boisée à plus de 35%, sera la troisième région forestière française. Un seul CRPF sera chargé du développement de la forêt privée sur cette vaste entité, et vous aurez à élire, pour un mandat de six ans, vos représentants départementaux à son Conseil de Centre.

Pour le vérifier, rendez-vous sur le site internet www.cnpf.fr, et cliquez sur l'onglet « Les CRPF en région », ou contactez le siège du CRPF avant le 30 juin 2016⁽²⁾

Quand et comment voter ?

Le vote se fera par correspondance. Vous recevrez les instruments de vote début 2017, avec toutes les instructions nécessaires. N'oubliez pas de renvoyer votre bulletin !

Pour qui voter ?

Chaque département élira un conseiller titulaire et un conseiller suppléant (élection en binôme obligatoire). Ces candidats sont, en règle générale, présentés par le(s) syndicat(s) de propriétaires forestiers du département.

Pour être éligibles, les candidats doivent être de nationalité française et âgés de 21 ans au moins. De plus :

- pour les candidats aux 13 sièges réservés aux détenteurs de Plans Simples de Gestion et leur suppléants, le PSG doit être agréé et en cours de validité ;
- de même, pour les deux candidats aux sièges réservés aux adhérents à un autre document de gestion durable, l'adhésion doit être valide au moment de l'élection ;
- enfin, dans les deux cas, le document doit porter sur des parcelles boisées du département concerné.

Les candidatures seront à déposer au moins 60 jours avant la date des élections, soit début décembre 2016. Pour un Conseil de Centre légitime, nous comptons sur votre implication !

PASCAL LEGRAND
CRPF

Quelle est la composition du Conseil de Centre ?

Le Conseil de Centre est essentiellement constitué de deux collèges :

- Le collège départemental, élu le 07 février 2017 : 1 membre par département, choisi parmi les propriétaires possédant un Plan Simple de Gestion (PSG), soit 13 en tout, plus 2 élus, dans deux départements que les CRPF actuels choisiront, possédant un autre document de gestion durable⁽¹⁾.
- Le collège régional, élu le 9 mars 2017 par les organisations professionnelles représentatives (les syndicats de propriétaires forestiers de la nouvelle région) et composé de 5 membres.

Enfin, le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture et un élu représentant le personnel du CRPF complètent la composition de cette assemblée.

Qui sont les électeurs du collège départemental ?

Tout propriétaire ou représentant d'une personne morale possédant au moins quatre hectares de parcelles boisées sur un même département, inscrit sur la liste électorale qui sera arrêtée par le Préfet de Région à l'automne 2016.

Vous êtes propriétaire forestier de plus de quatre hectares ou vous possédez un document de gestion durable de moins de quatre hectares ?

Pour pouvoir voter, il vous faut impérativement être inscrit sur la liste électorale départementale !

Société Unifiée de Développement Pour l'Approvisionnement En Bois des Industries et des Scieries

La force de Sud Abies est de proposer un service complet de suivi et d'accompagnement personnalisé et sans engagement pour les propriétaires privés dans tous leurs projets forestiers

Tél : 05 63 62 65 55
contact@sudabies.fr
www.sudabies.fr

(1) : les autres documents de gestion durables sont : les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) et le Règlement Type de Gestion (RTG)

(2) : CRPF Midi-Pyrénées : 05-61-75-42-00. NB : si votre nom n'apparaît pas dans l'outil de consultation en ligne, n'hésitez pas à demander une confirmation auprès du CRPF : il peut s'agir d'un simple problème d'orthographe ou d'abréviation !

FOGEFOR : UN MENU COPIEUX POUR 2016

Le Conseil d'Administration de FOGEFOR Midi-Pyrénées 2016, réuni le 02 mars 2016, a entériné la liste des formations à la gestion forestière proposées en 2016.

Après une année 2015 dominée par les stages d'aide à la rédaction de Plan Simple de Gestion, le programme 2016, résumé dans le tableau ci-après, est plus diversifié et propose des formations sur 6 départements de Midi-Pyrénées :

Territoire	Thème	Durée (j)	Dates pressenties
Midi-Pyrénées	Fiscalité forestière	2	12 et 13 avril
46	Cycle de base : Découvrir la forêt du Ségala et sa gestion	11	en 2016 : 21 mai, 25 juin, 27 août, 17 septembre, 08 octobre, 05 et 26 novembre, 17 décembre en 2017 : 07 et 28 janvier, une date non encore définie
81	Cycle d'initiation à la gestion forestière	4	15 avril, 20 mai, 10 juin, 1er juillet
32-65	Sylviculture des chênes et feuillus associés en Gascogne occidentale	4	29 avril, 20 mai, 10 juin, 1er juillet
31	Gestion et sylviculture des feuillus	4	20 et 27 mai, 03 et 10 juin
46	Des sylvicultures pour mes bois	4	16 et 30 septembre, 14 et 15 octobre
82	Tronçonnage et sécurité	4	14, 21 et 28 octobre, 04 novembre

Pour rappel, les formations sont **gratuites** mais nécessitent une adhésion annuelle de 50 € à l'association FOGEFOR Midi-Pyrénées (75 € pour un couple). Le cycle de base lotois comportant 11 séances réparties sur deux années civiles, cela implique d'adhérer pour deux ans.

Intéressé pour vous former ? N'hésitez pas à vous manifester⁽¹⁾ !

SÉBASTIEN DROUINEAU
CRPF

(1) : pour plus d'informations adressez-vous au CRPF Midi-Pyrénées - 05 61 75 42 00 – midipyrenees@crpf.fr



MOUVEMENT PERPÉTUEL...

Décidément, les visages changent au CRPF ! Suite au départ de Gaëtan CHETAILLE pour l'Aquitaine (cf. Echo n°70), Ludovic CHAMPFAILLY a intégré en janvier l'antenne d'Auch. Sa mission : animer le projet GASPYPYR et le futur PDM Astarac-Arros, et développer les forêts privées sur le sud du Gers. Lucile LAGET avait rejoint l'antenne d'Albi en 2015 pour appuyer les groupements forestiers et animer les schémas de desserte du département. Elle a profité d'une opportunité au CRPF Rhône-Alpes pour retrouver des montagnes qui lui sont chères... C'est Alexandre PETROFF qui prend le relais, avec les mêmes attributions, à partir du mois de mai. Au même moment, Léa ESTRADÉ renforce l'équipe aveyronnaise en vue de lancer le PDM de Saint-Sernin et de développer les forêts privées de l'est aveyronnais.

Un retour enfin ! Laurent LARRIEU, technicien chevronné du CRPF dans les Hautes-Pyrénées, avait pu à partir de 2009, mettre à profit, ses compétences en matière de biodiversité et continuer sa spécialisation auprès de la recherche, dans le cadre d'une collaboration CRPF / IDF / INRA. Il réintègre depuis janvier l'équipe technique du CRPF et les Hautes-Pyrénées aux côtés de Mathilde HAREL, tout en conservant une activité de recherche - développement dans son domaine de prédilection au bénéfice du CNPF.

DU NOUVEAU CONCERNANT LA TVA POUR LA FORÊT ET SES PRODUITS

Les dernières instructions fiscales définissant les taux de TVA applicables aux produits, ainsi qu'aux travaux forestiers sont en ligne depuis le 3 mars dernier. Certains produits ou services font l'objet d'un taux réduit à 10 %.

Pour l'essentiel :

- bois destinés au chauffage quelles que soient leurs dimensions (y compris plaquettes) ;
- travaux sylvicoles ou d'exploitation forestière réalisés pour le compte d'un "exploitant agricole", en particulier d'un propriétaire forestier identifié par un numéro SIREN comme producteur agricole (sylviculture) ;
- produits biocides et phytopharmaceutiques utilisables en agriculture biologique ;
- semences forestières et plants forestiers ;

Pour les autres produits ou prestations, le taux normal de 20 % s'applique.

FOREXPO 2016, C'EST EN JUIN À MIMIZAN !

Comme tous les 4 ans, FOREXPO, le salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière, ouvre ses portes les 16, 17 et 18 juin prochains à Mimizan, au cœur de la forêt des Landes de Gascogne. Créé en 1962, FOREXPO s'est imposé comme une des principales foires forestières d'Europe : 400 exposants, plus de 500 marques internationales, y présenteront leurs dernières innovations sur un site de 70 hectares. Expositions, démonstrations et ateliers, mais aussi colloques et débats, donneront un aperçu de l'offre du marché de la filière forêt-bois. « De la Graine à la Grume », la vitrine de la forêt cultivée, permettra de passer en revue les techniques et savoir-faire, de la préparation du sol au chargement des grumes sur camion en passant par la coupe de l'arbre.

FOREXPO 2016 donne rendez-vous à tous ceux qui veulent exposer, s'informer, découvrir, rencontrer et négocier dans un environnement où tout est prévu pour concilier efficacité et convivialité. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.forexpo.fr.

**Imaginer le futur
et le découvrir
dès maintenant...**

FOREXPO
Le salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière
15/16/17 JUIN 2016 MIMIZAN
www.forexpo.fr

Logos partenaires : CRPF, INRA, IDF, Smurfit Kappa, Alliance.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

7, chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

Tél. 05 61 75 42 00

Fax 05 61 75 42 50

E.mail : midipyrenees@crpf.fr

Site : www.crpf-midi-pyrenees.com

Directeur de la Publication :
Yannick BOURNAUD

Rédacteur en chef :
Sébastien DROUINEAU

Comité de Rédaction :
Philippe BERTRAND,
Yann CLÉMENT,
Estelle COUFORT,
Mathilde HAREL,
Johann HÜBELÉ,
Florent NONON

Photos : CRPF Midi-Pyrénées

Maquette : AGP Ramonville
N° ISSN-1143-1636

L'ÉCHO est imprimé
sur papier certifié PEFC